



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'EMPLOI DES FORCES ARMÉES DANS LA
SÉCURITE INTÉRIEURE FACE AUX
MENACES DU XXI^e
SIÈCLE



ÉCOLE DE GUERRE

LCL Vladimir LARA.
Armée de Terre Mexicaine.
2017 / 2018

TABLE

INTRODUCTION	3
 LA SECURITE, POINT CARDINAL DE L'ETAT ?	
Sécurité extérieure, le dinosaure en extinction	7
Sécurité intérieure, sentiment ou réalité inatteignable ?.....	9
 LES MENACES, DES NOUVEAUX DEFIS OU UN EVOLUTION ?	
Terrorisme international, la peur comme une arme	13
Crime organisé, le monstre aux mille têtes.....	17
 L'EMPLOI DES FORCES ARMÉES DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITE INTÉRIEURE	
Capacités des forces armées, Les menaces se trouvent où ?	21
Compétence juridique des forces armées.....	23
Perception politique et sociale.....	24
 CONCLUSION	 27
 BIBLIOGRAPHIE	 29

Introduction

La sécurité est une condition élémentaire pour tout être vivant, organisation, pays et pour le monde entier. Pour bénéficier de cette condition élémentaire, les membres d'une société délèguent cette responsabilité aux gouvernements des États dont ils font partie. Afin de se conformer à cette situation contractuelle, l'État a fait la distinction entre la sécurité externe et la sécurité interne. Dans ce schéma classique, repris notamment par des penseurs comme Guibert¹, les forces armées de chaque pays exercent leurs attributions dans le domaine de la sécurité extérieure et les systèmes policiers assument habituellement la sécurité intérieure.

La situation antérieure consistant à assigner exclusivement les forces armées au domaine de la sécurité extérieure semble moins pertinente et plus discutée. Aujourd'hui, avec Vigipirate en France par exemple, il n'est plus tout à fait inhabituel d'observer des soldats dans les rues agissant en coordination avec d'autres autorités civiles internes.

Plusieurs opinions coexistent mais ce qui ressort, au travers des médias et des débats politiques, ce sont les polémiques qui ont apparaître sur la manière et les moyens les plus efficaces d'assurer la sécurité publique en temps de crise. Dans ce temps de crise, la population souhaite une réponse effective et immédiate, engageant tous les moyens disponibles. La question de l'efficacité des moyens se pose cependant.

Pour contribuer à ce débat concernant la sécurité, le présent travail vise tout d'abord à identifier les domaines et les acteurs de la sécurité interne et la sécurité extérieure et le rôle de la figure de l'état par rapport à ces domaines mais aussi à examiner comment les différents acteurs ont finalement contribué à diluer la ligne de séparation entre sécurité intérieure et extérieure.

En second lieu, des exemples de menaces actuelles, émanant d'acteurs non étatiques, comment le terrorisme et le crime organisé, seront analysés pour visualiser la menace qu'ils représentent dans les sociétés et pour la figure de l'autorité de l'État. Dans le même contexte, nous tenterons d'expliquer les phénomènes de sentiment de sécurité et de d'insécurité et le rôle des médias dans ce domaine.

¹ Jacques de Guibert, *De la force publique considérée dans tous ses rapports*, Paris, Didot, p.196.

Enfin, en prenant comme référence les décisions prises par des gouvernements français et mexicain concernant l'usage des forces armées en renforçant des forces de sécurité intérieure, on proposera un examen permettant d'apprécier les avantages et désavantages, en prenant en compte les perceptions et le cadre juridique.

Ce travail n'offre pas une solution unique ou concrète pour combattre des menaces actuelles et parfois interconnectées, en particulier parce qu'il serait presque impossible d'identifier une seule solution universelle susceptible de s'appliquer à tous les problèmes. Ce travail et cette réflexion sont fondés sur les expériences et les inquiétudes personnelles et professionnelles de l'auteur, qui propose une contribution aux débats actuels.

-0-0-0-0-0-

I. LA SÉCURITE, POINT CARDINAL DE L'ÉTAT ?

Les problématiques de la sécurité publique sont multiples et posent la question des acteurs, d'une géographie se situant dans des temporalités diverses. Dans ce contexte, et pour tenter de répondre à ces interrogations, nous nous interrogerons sur les multiples définitions de la sécurité.

Afin d'éviter l'écueil d'une compilation de définitions sur la signification de la « sécurité », elle sera simplement définie comme la situation dans laquelle un être ou une organisation se trouve exempt de danger ou de préoccupation. En revanche, l'insécurité est une situation de vulnérabilité, d'incapacité à se protéger ou à protéger quelque chose qui est important ou qui est indispensable pour vivre².

Cette définition sera utilisée pour faire référence à la relation avec un État. On peut remonter jusqu'en 1648, où la paix de Westphalie représentait la création d'une communauté d'États en Europe dépourvue d'autorité suprême et une société d'États indépendants et égaux³. Cela est généralement représenté comme l'archétype du système international moderne parce qu'il consacrait les paramètres généraux guidant jusqu'à ce jour les relations interétatiques⁴. À partir de ce moment-là, l'État devient une organisation qui a besoin d'écarter les dangers et de protéger ses composantes : le territoire circonscrit, la population permanente, la puissance publique ou gouvernement et la souveraineté externe⁵, pour rivaliser et chercher à survivre face à d'autres États.

Dans ce contexte, l'émergence de l'État a pour conséquence d'avoir un rôle central dans la production de sécurité. Plus encore, il devient une entité essentielle comme acteur et organisateur d'une politique de sécurité. Le gouvernement, qui normalement représente la figure de l'État, se trouve à la tête de ses différentes composantes ; dès lors « la sécurité est devenue une condition de l'État et les individus sont sécurisés si seulement l'État est sécurisé⁶ ».

Pour identifier le rôle central que joue l'État concernant la sécurité des individus, on peut faire référence à la théorie de Tomas Hobbes. Cet auteur explique que les individus

²Secretaria de la Defensa Nacional, *Manual de Operaciones en Campana*, E.M.D.N., México, 2005, Pag., 183

³Universidad Autónoma de México, *La paz de Westfalia y su contexto histórico*, Instituto de Investigaciones Jurídicas de la UNAM, México, 2013, p. 22.

⁴Alex Macleod, Evelyne Defaut et F. Guillaume Dufour, *Relations Internationales, Théories et concepts*, Athena Editions, Canada 2004, p. 254.

⁵Benoit Durieux, Jean-Baptiste Jeangene Vilmer et Frederic Ramel, *Dictionnaire de la guerre et de la paix*, Presses Universitaires de France, Paris, 2017, P. 489.

⁶Thierry Balzacq, *Théories de la sécurité, les approches critiques*, Presses de Sciences Po, Paris, 2016, p. 34.

sont des créatures égocentriques et de nature peu sociale, mais tous partagent le besoin et le désir de se protéger et de garantir leur existence. Pour atteindre l'objectif de se protéger, les individus évoquent volontiers le droit naturel « *just naturele*⁷ » c'est-à-dire, la liberté de se protéger en utilisant son pouvoir individuel et tous les moyens adéquats pour garantir leur sécurité.

Cette situation n'est totalement égale pour tous parce qu'il existe des individus moins forts, disposant d'un pouvoir restreint ou incapables de se protéger eux-mêmes. Voici l'origine de la rivalité et la peur entre des individus et le besoin de trouver un figure suprême et capable de garantir l'existence entre des individus. Dans sa théorie, explique Hobbes, est la peur qui existe parmi des individus, les forçant à renoncer au pouvoir du « *just naturele* »⁸. De cette manière et en utilisant le pouvoir donné, la figure étatique devient le seul protecteur, le gardien et le seul responsable de la sécurité des individus dans une société.

Cette situation initiale a connu de nombreuses évolutions. Avec le développement des politiques plus participatives et démocratiques dans la majorité du monde, la sécurité est un des problèmes fondamentaux auquel l'institution étatique doit apporter une solution⁹. Cette relation est décisive pour la vie de l'État. D'une part, la population donne le pouvoir au gouvernement de la protéger et d'autre part, le gouvernement, avec ce pouvoir, renforce ses liens de loyauté envers son peuple, générant des conditions de paix pour que le peuple vive et puisse se développer. De cette manière, on peut affirmer que le droit à la sécurité est le fondement de l'État de droit : garantir la sécurité, première des libertés, et offrir aux citoyens un environnement stable, sûr et prévisible¹⁰.

Pour assurer ces conditions, le gouvernement doit veiller à un repérage de ces menaces et y pallier pour défendre ses prérogatives, notamment dans le domaine intérieur et dans la préservation de son intégrité territoriale.

⁷Franck Lessay, *Souveraineté et légitimité chez Hobbes*, presses universitaires de France, Paris 1988, p. 97.

⁸Ibid., 98.

⁹Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, in œuvres complètes, Paris, Gallimard, Coll. La bibliothèque de la pléiade, 1964, p. 486.

¹⁰Christophe Bedier et Marwan Lahoud, *Sécurité intérieure/sécurité extérieure: la défense a la recherche de nouveaux repères*, Publisud, Paris, 2006, p. 128.

a. Sécurité extérieure, le dinosaure en extinction

Comme nous l'avons déjà mentionné, à la suite de la naissance de la notion d'État et par conséquent le début de la relation entre différents types d'acteurs dans un environnement extraterritorial, la figure étatique se trouve dans une situation de négociation constante pour garantir sa permanence, pour établir des coalitions et travailler à côté des autres États afin de réaliser des objectifs communs ou simplement négocier pour maintenir ou grandir ses intérêts nationaux¹¹. On peut dire que dans cette négociation permanente « la sécurité » est un objectif qui peut être défini comme un sujet central et déterminant.

Pour atteindre ses objectifs de sécurité, le gouvernement qui fait partie de l'État et qui en même temps est le responsable de sa représentation à l'extérieur, utilise différents instruments de pouvoir pour les relations internationales dont les plus communs sont habituellement : la diplomatie, les renseignements, l'économie et finalement la partie militaire¹².

Aucune référence ne sera faite aux trois premiers instruments du pouvoir puisqu'ils se trouvent principalement dans le domaine politique ; mais la partie militaire, représentée par les forces armées de chaque pays a subi différents changements et évolutions dans l'histoire surtout dans les tâches qui leur sont attribuées.

Traditionnellement, pour se protéger et pour protéger ses intérêts, l'État a le besoin d'utiliser une force, qui est devenue l'instrument le plus important pour régler tous les problèmes de sécurité avec d'autres États. Dans ce domaine, la partie militaire ou les forces armées de chaque pays sont l'instrument du pouvoir qui, en utilisant éventuellement la violence sont susceptibles d'intervenir pour rétablir la paix. Cette situation, bien connue, aboutit à différentes formes de conflits, internationaux ou symétriques par exemple, appelés plus simplement guerre qui consiste « *ni plus ni moins pour un État à faire valoir son droit par la force, en l'absence d'un tiers arbitre apte à départager les parties*¹³ ».

Cette négociation violente a perduré pendant presque la majorité de l'histoire des relations internationales. De nombreux exemples peuvent être mentionnés parmi les plus

¹¹Alex Macleod, Evelyne Defaut et F. Guillaume Dufour, *Relations Internationales, Théories et concepts*, Athena Editions, Canada 2004, p. 216.

¹²NATO, *Allied Command Operations Comprehensive Operations Planning Directive*, COPD V2.0, Supreme Headquarters Allied Powers Europe, Belgium, 2013, p. 9.

¹³Benoît Durieux, Jean-Baptiste Jeangene Vilmer et Frédéric Ramel, *Dictionnaire de la guerre et de la paix*, Presses Universitaires de France, Paris 2017, p. 498.

notables de l'histoire contemporaine, les Première et la Deuxième Guerre mondiales se caractérisent par la violence extrême et les dévastations qu'elles ont engendrées. D'autres exemples plus récents sont les guerres arabo-israéliennes, ou bien sûr, la guerre du Golfe persique comme la dernière de son type¹⁴, soit le dernier conflit symétrique dans lequel des États ont confronté principalement et directement leurs forces armées pour obtenir la victoire.

Les conflits susmentionnés servent de base pour identifier les situations dans lesquelles traditionnellement les forces armées ont été employées, c'est-à-dire, comme principale réponse aux problèmes qui sont survenus ou qui ont été déplacés à l'extérieur des frontières.

Clausewitz a dit que la guerre est un être vivant, elle est un caméléon¹⁵, et comme tous les êtres vivants, elle est susceptible de s'adapter aux différentes situations mais aussi d'évoluer. Cette évolution s'est observée au cours de l'humanité, quelque fois comme conséquence de l'introduction d'une nouvelle stratégie ou bien en conséquence du développement technologique des industries de guerre. Un moment spécialement important qui a marqué l'évolution du conflit a été la fin de la Guerre froide entre les deux superpuissances mondiales, les États-Unis d'Amérique et d'un autre côté l'ex-Union soviétique. De ce fait, les conflits ou la menace des conflits entre États sont devenus de moins en moins récurrents, et comme la guerre même, le concept de sécurité extérieure a évolué à un tel point qu'il faut comprendre qu'aujourd'hui les conflits internationaux ou symétriques sont moins fréquents et ont même presque cessés d'exister¹⁶.

Cependant, même si un conflit international ou des conflits symétriques sont peu probables, cela ne signifie pas que les menaces à la vie de l'État ont cessé d'exister. Certains prônent des approches pragmatiques en faveur d'un élargissement du concept de la sécurité étatique permettant la prise en compte des nouvelles menaces ayant émergé dans divers secteurs de la vie de sociétés¹⁷.

Cette dernière idée, nous place dans un paradigme de la sécurité et si nous y accordons du sens, il faut identifier la nature de ces nouvelles menaces. A quel objet la

¹⁴Benoit Durieux, Jean-Baptiste Jeangene Vilmer et Frederic Ramel, *Dictionnaire de la guerre et de la paix*, Presses Universitaires de France, Paris 2017, p. 611.

¹⁵Ibid., p. 229.

¹⁶Thierry Balzacq, *Théories de la sécurité, les approches critiques*, Presses de Sciences Po, Paris, 2016, p. 28.

¹⁷Alex Macleod, Evelyne Defaut et F. Guillaume Dufour, *Relations Internationales, Théories et concepts*, Athena Editions, Canada 2004, p. 217.

sécurité fait-il référence ? Quels sont les moyens d'assurer la sécurité ? Et finalement, si il n'y a plus de conflits extérieures, quel avenir dans ce contexte pour les forces armées ?

b. Sécurité intérieure, sentiment ou réalité inatteignable ?

Pour certains, la sécurité est un droit fondamental et l'une des conditions de l'exercice des libertés individuelles et collectives, pour d'autres, « elle est la première de toutes les libertés auxquelles un être humain peut aspirer¹⁸ ». Cette idée, qu'on ne retrouve pas textuellement dans toutes les constitutions politiques des Etats qui se vantent d'avoir un régime démocratique comme système politique, rassemble probablement les aspirations d'une majorité d'individus dans le monde.

La sécurité et la liberté sont des conditions indispensables pour toutes les personnes qui se trouvent dans une société. Liberté de transiter, de s'exprimer, de se réunir, à l'éducation, sont des libertés qui demandent de « la sécurité » pour qu'elles puissent se manifester et assurer que les personnes auront cette possibilité. Alors, la question qui se pose est la suivante : à l'intérieur d'une société qui est responsable de générer ces conditions de sécurité décrites ?

Pour répondre à cette interrogation nous nous dirigerons encore vers la figure de l'État dans une perspective interne, qui en accord avec le « *contrat social* » de Jean-Jacques Rousseau, est celle à laquelle les citoyens d'une société démocratique ont donné le pouvoir de les protéger et de garantir leur sécurité afin de profiter de toutes les libertés : « L'État a le devoir d'assurer la sécurité en veillant sur l'ensemble du territoire de la défense, des institutions et des intérêts nationaux, au respect des lois, au maintien de la paix et de l'ordre public, à la protection des personnes et des biens¹⁹ », c'est-à-dire, de garantir la vie dans la société, et d'assurer la « *sécurité intérieure* ».

La sécurité intérieure est donc le pilier pour assurer l'ensemble des libertés dont on parle, mais quelles sont les menaces ? Contre qui l'État a-t'il le devoir de protéger ses citoyens ? Et surtout quels sont les moyens à utiliser ?

¹⁸Christophe Bedier et Marwan Lahoud, *Sécurité intérieure/sécurité extérieure: la défense a la recherche de nouveaux repères*, Publisud, Paris, 2006, p. 34.

¹⁹Commission Superior de Codification, *Code de la Sécurité Intérieure*, Journaux officiels, Paris, 2015, p. 15.

En comparant les domaines de la sécurité extérieure et de la sécurité intérieure dans le premier cas, les menaces sont plus faciles à identifier puisqu'il s'agit de menaces symétriques normalement représentées par la figure du pouvoir militaire d'un État avec la possibilité ou la menace d'utiliser ce pouvoir contre un autre État. En revanche, dans le domaine de la sécurité intérieure les menaces sont multiples et ont une particularité qui rend plus difficile leur identification et la manière de lutter contre elles.

Pour donner des exemples, une menace à la sécurité intérieure peut être une dérivation d'une dernière menace à la sécurité extérieure d'un État : guerre d'indépendance, guerre civile ou suites d'un conflit international²⁰. D'un autre côté dans une perspective interne, des facteurs comme la coexistence entre individus, le style de vie imposée par des grandes agglomérations urbaines, phénomènes comme l'industrialisation, des flux migratoires ou la mondialisation génèrent des problèmes liés à la sécurité intérieure des États et des individus²¹.

Tous ces exemples représentent des situations où l'État doit intervenir pour apporter une réponse efficace et presque immédiate, au risque de perdre la confiance des populations. L'attention que prête l'État à ces problématiques doit être constante de manière à pouvoir prévenir d'éventuelles catastrophes.

A partir du moment où des individus ont donné le pouvoir à l'État, la population attend de sa part la garantie d'une vie dans un environnement sécurisé. Pour établir une appréciation de la peur dans les sociétés, il convient de dissocier le sentiment d'insécurité de la situation d'insécurité.

Le concept mentionné provient de l'idée que les individus ont besoin de mythes qui leur permettent de vivre ensemble. Dans ce contexte, le sentiment d'insécurité est un résidu psychique de l'évolution séculaire de la société vers « plus » de sécurité²². Ce sentiment a été généralement associé à un événement de grande ampleur comme un désastre naturel, une grande activité criminelle ou le résidu d'un conflit armé. Pour se prémunir des désastres, les hommes cherchent à se protéger et font confiance à l'État, dont le rôle est de remplir une tâche de régulation.

²⁰Xavier Raufer, *Dictionnaire technique et critique des nouvelles menaces*, presses universitaires de France, 1998, p 35.

²¹Christophe Bedier et Marwan Lahoud, *Sécurité intérieure/sécurité extérieure: la défense a la recherche de nouveaux repères*, Publisud, Paris, 2006, p. 36.

²²Sébastien Roché, *Le sentiment d'insécurité*, presses universitaires de France, Paris, 1993, p. 102

Ce phénomène est devenu très sensible dans les sociétés contemporaines quand des individus ne sont pas satisfaits des conditions de sécurité avec lesquelles vivent et que le risque d'une discréditation peut entraîner des confrontations entre la population et l'État. Le risque réside aussi dans l'abus de pouvoir, qui peut également provoquer des troubles.

On peut également faire référence à l'utopie de sécurité. D'un point de vue strict, une utopie s'applique à une situation ou quelque chose de souhaitable mais a même temps d'irréalisable²³. Dans l'histoire de l'humanité, il n'existe pas de période spécifique pour laquelle on pourrait évoquer une situation totalement sécurisée. Bien au contraire, comme conséquence de l'évolution de l'humanité et avec l'arrivée de phénomènes tels que la croissance démographique, l'industrialisation, etc ; les risques ont augmenté de façon exponentielle. Cette réflexion n'a rien de pessimiste mais prend en compte le rôle de l'État, qui doit d'abord, reconnaître l'existence du problème dans une juste dimension et puis destiner des moyens et mesures pour supprimer²⁴.

Pour mettre fin à cette distinction entre le sentiment de insécurité et une situation d'insécurité, on doit faire référence, par rapport au moment où nous vivons, au rôle des medias et à celui des réseaux sociaux qui sont parfois accusés d'exacerber le sentiment de insécurité dans la population²⁵. Un traitement inadéquat et irresponsable de l'information ou de la fourniture d'information peut avoir un fort impact dans la perception de sécurité et des mesures adoptées par l'état pour gérer le problème.

Un exemple récent illustre la question du rôle des médias. La chaîne de télévision américaine FOX NEWS, juste après les attentats terroristes à Paris du 2015, annonçait de façon unilatérale, la création de zones géographiques spécifiques appelées « NO-GO ZONES²⁶ ». Cet exemple parmi d'autres, démontre que pour diminuer une fausse perception de la sécurité au cœur de la population, la responsabilité de l'État réside dans la mise en place de stratégies de la communication.

Dans le domaine intérieur, on peut dire que les situations sont variées et complexes et qu'elles représentent une variété de défis pour l'autorité étatique. Pour faire face à ces défis de sécurité, un premier pas consistera à identifier la magnitude du problème, pour

²³ Hans Boutellier, *L'utopie de la sécurité/Ambivalences contemporaines sur le crime et la peine*, Editions Lacier, Bruxelles, 2008, p. 24.

²⁴ Ibid., p. 18.

²⁵ Ibid., p. 19.

²⁶ Youtube_webpage_paris_no-gozones_specialreport, https://www.youtube.com/watch?v=YT_1Ge8rRiE, dernier visit le 13/02/2018.

avoir une vision complète des acteurs et des scénarios. Ceci permettra à l'État de prendre des mesures adéquates et de développer une stratégie pertinente, notamment dans le choix d'emploi de la police, de la gendarmerie ou de l'armée.

0-0-0-0

II. LES MENACES, DES NOUVEAUX DEFIS OU UN EVOLUTION ?

a. Terrorisme international, la peur comme une arme

En règle générale, le terrorisme décrit des actes violents tels que le sabotage, les attaques, les assassinats et la prise d'otage commis pour des raisons politiques par des individus travaillant seuls ou en groupe.

En accord avec le département d'Etat américain, on peut penser que « le terrorisme est un acte violent prémédité, commis à des fins politiques contre des cibles non combattantes par des groupes sous-nationaux ou des agents clandestins, et dont le but est généralement d'influencer par la peur une population²⁷ ». La peur est un sentiment qui définit parfaitement une situation d'insécurité. Il est aussi le principal instrument d'une action terroriste²⁸

Lorsque l'on décrit le domaine de la sécurité intérieure, on peut remarquer que la sécurité et la liberté sont des conditions indispensables pour vivre et pour se développer dans une société, aujourd'hui générer et maintenir ces conditions sont devenu un des principaux défis pour tous les gouvernements du monde.

L'utilisation de la peur comme une arme remonte aux premières confrontations entre groupes humains au cours de l'histoire. Dans ce contexte, cette pratique a été utilisée comme une *manière d'opérer*²⁹, avec le but d'envoyer un message spécifique à un groupe donné. Dans cette logique, des individus exercent une forme de violence sur des objectifs civils ou symboliques au sein d'un groupe humain ou d'une société en attendant une réaction au profit d'une cause ou d'un intérêt spécifique. Un exemple historique parmi beaucoup est le cas de la secte ismaélienne des Assassins, active au Moyen Orient entre le XI^e et le XIII^e siècle qui agissait contre des objectifs politiques et militaires locaux³⁰.

La notion de terrorisme moderne apparaît étymologiquement en France, au moment de la période révolutionnaire. Entre septembre de 1793 et juillet 1794, la France a vécu un « *période de terreur* » durant laquelle les révolutionnaires assument le droit de tuer au nom

²⁷ Pascal Boniface, *Les guerres de demain*, Editions du Seuil, Paris 2001, p. 20.

²⁸ Benoit Durieux, Jean-Baptiste Jeangene Vilmer et Frederic Ramel, *Dictionnaire de la guerre et de la paix*, Presses Universitaires de France, Paris 2017, p. 1404.

²⁹ Pascal Boniface, *Les guerres de demain*, Editions du Seuil, Paris 2001, p. 21.

³⁰ Benoit Durieux, Jean-Baptiste Jeangene Vilmer et Frederic Ramel, *Dictionnaire de la guerre et de la paix*, Presses Universitaires de France, Paris 2017, p. 1404.

du progrès de l'humanité³¹. Le terme évoluera plus tard pour faire référence à la pratique de générer la peur chez un adversaire pour imposer sa volonté, forcer une négociation, obtenir un profit ou bien pour maintenir une situation donnée³².

La notion de terrorisme est ainsi étroitement liée à l'existence même de l'État moderne et parfois démocratique. Par rapport à la dernière affirmation, le terrorisme se manifeste de deux façons dans un état, d'un côté il a été utilisé par différents gouvernements à l'encontre de sa propre population pour maintenir le pouvoir par le « terrorisme d'État » et à l'égard de différents groupes ou individus qui s'opposent à des gouvernements et qui l'ont utilisé pour arracher le pouvoir, faire pression sur lui ou changer une situation dans la société³³.

Les motivations du terrorisme sont éclectiques et peuvent être mises en relation avec des injustices politiques dans la société, la non résolution d'anciens conflits du territoire, la discrimination, le racisme, les problèmes économiques, l'exclusion, les diffamations religieuses³⁴.

Un autre facteur à prendre en compte concerne les moyens employés par les terroristes pour provoquer la peur dans une société, par exemple, lors d'attentats, l'utilisation des armes de type militaire et d'explosifs étaient la manière principale d'opérer des terroristes mais, après les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis, les terroristes ont montré au monde un grand désir dévastateur. La façon dont un groupe terroriste a planifié et concrétisé une attaque sur le sol nord-américain en utilisant un nombre réduit de personnes et des moyens très simples qui se trouvent dans la vie quotidienne ont changé complètement la conceptualisation du terrorisme et les moyens expérimentés pour y faire face.

À partir de ce moment-là et en combinaison avec le phénomène de la mondialisation « l'ensemble des processus politiques, économiques, technologiques, partiellement liés les uns aux autres qui accroissent la capacité d'interaction au sein du

³¹NATO Defense College, *Fighting Terrorism: Financial and Economic Aspects*, Research Branch, Rome, 2004, p. 8.

³²Jenny Raflick, *Terrorisme et mondialisation : approches historiques*, Gallimard, Paris, 1979, p. 120.

³³Pascal Boniface, *Les guerres de demain*, Editions du Seuil, Paris 2001, p. 22.

³⁴Office Des Nations Unies Contre la Drogue et le Crime, UNODC, Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et protocoles s'y rapportant <https://www.unodc.org/unodc/fr/treaties/CTOC/index.html>, dernier visite 16.11.2017.

système international³⁵», le terrorisme est devenu et reste une menace majeure pour la paix et la sécurité mondiales.

Bien qu'aujourd'hui, certains États soient plus exposés que d'autres, en général on peut dire qu'aucun État n'est exempt de cette menace. Les actes terroristes ont non seulement des conséquences en termes de vies perdues ou de personnes blessées dans un attentat mais ils touchent et causent également une déstabilisation à l'intérieur du pays puisqu'ils empêchent le développement économique, social et contribuent, par l'intermédiaire des médias, à produire le sentiment d'insécurité dans la population. Toutes ces actions sont haïssables sur le plan humain et complètement contraires aux valeurs des sociétés modernes, démocratiques.

Le grand défi pour les États est alors la manière d'empêcher les impacts du terrorisme dans la société, Il s'agit de garantir la sécurité et la liberté aux citoyens et surtout d'utiliser les procédés les plus indiqués et appropriés pour neutraliser cette menace. Pour atténuer les effets du terrorisme et sa complexité, les États emploient une grande variété de moyens qui vont des mesures préventives aux mesures actives.

Pour citer des exemples concrets des mesures passives qui n'impliquent pas l'usage de la force, on peut évoquer d'abord la surveillance opérée par des sociétés de sécurité privées dans centres commerciaux, touristiques et religieux utilisant une grande variété de moyens de détection non intrusifs, ce qui a contribué à dynamiser l'industrie de sécurité non étatique³⁶.

Autre mesure mise en place par différents gouvernements des états, vise à lutter contre le financement économique des activités terroristes. En fait, comme toutes les activités de la vie humaine, le terrorisme a besoin des financements pour atteindre ses objectifs et aspirations, qui nécessitent une source de financement récurrent présente dans la microéconomie des sociétés, spécialement dans les petites économies informelles³⁷.

Par rapport aux mesures adoptées pour lutter contre le terrorisme dans le domaine économique, les gouvernements ont établi des mesures fiscales et mis œuvre différents

³⁵Benoit Durieux, Jean-Baptiste Jeangene Vilmer et Frederic Ramel, *Dictionnaire de la guerre et de la paix*, Presses Universitaires de France, Paris 2017, p. 876.

³⁶Anne Giudicelli, *Le risque anti-terroriste*, éditions du seuil, Paris, 2006, p. 15.

³⁷NATO Defense College, *Fighting Terrorism: Financial and Economic Aspects*, Research Branch, Rome, 2004, p. 30-31.

impôts afin d'empêcher que des ressources économiques arrivent à les mains de terroristes tel est l'exemple de la régularisation des petites entreprises qui s'occupent de l'envoi et de la réception d'argent par exemple, ont fait l'objet de contrôles supplémentaires³⁸.

Un dernier exemple, particulier à certains pays, des mesures adoptées pour lutter contre le terrorisme concerne les politiques d'intégration. Les efforts des gouvernements visent à renforcer la cohésion sociale et se préserver de la violence et du terrorisme. Avec une implémentation de différents programmes qui touchent les domaines de l'éducation, des politiques de migration, du respect de la culture et parfois de l'adoption de la langue, les gouvernements cherchent la possibilité de réduire le recrutement et l'obtention des ressources humaines favorables à des intérêts terroristes.

Une idée centrale de cette stratégie d'intégration repose sur la conviction que l'intégration va favoriser la cohésion sociale et générer des citoyens protecteurs de l'État qui les a accueillis³⁹.

D'un autre côté, les mesures actives de lutte contre le terrorisme visent à faire agir la force étatique représentée dans un premier niveau aux forces de sécurité intérieure comme la police ou dans quelques pays, des forces de gendarmerie, la garde civile, carabiniers etc⁴⁰. En relation avec ce dernier point et en mettant l'accent sur le fait que le terrorisme est devenu et reste une menace majeure pour la paix et la sécurité mondiales, plusieurs gouvernements ont adopté la décision d'employer ses forces armées pour renforcer les capacités des forces de sécurité intérieure. Cette décision est associée normalement à une situation particulière où l'État a abandonné une approche politico-judiciaire pour se concentrer sur une gestion militarisée⁴¹.

³⁸NATO Defense College, *Fighting Terrorism: Financial and Economic Aspects*, Research Branch, Rome, 2004, p.30-32

³⁹Anne Giudicelli, *Le risque anti-terroriste*, éditions du seuil, Paris, 2006, p. 16.

⁴⁰Ibid., p. 20.

⁴¹Benoit Durieux, Jean-Baptiste Jeangene Vilmer et Frederic Ramel, *Dictionnaire de la guerre et de la paix*, Presses Universitaires de France, Paris 2017, p. 1406.

b. Crime organisé, le monstre aux mille têtes

En accord avec la résolution 55/25 adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies du 15 novembre 2000, dans le cadre de la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée, les pays membres de cette organisation internationale reconnaissent que l'interconnexion des activités illicites ou le crime organisé comme « le narcotrafic, le blanchiment d'argent, l'immigration clandestine, la prostitution, parmi tant d'autres » représentent une grande menace à la stabilité de toutes les sociétés du monde et il faut avoir et développer une forte coopération internationale pour faire face à cette menace⁴².

Le crime organisé est défini comme « une structure stable comprenant plusieurs personnes placées sous les ordres d'un chef ou d'un comité de direction pour faire des profits illicites par des méthodes prohibées⁴³ ». La première question qui émerge du contexte de la sécurité intérieure est comment l'ensemble de ces activités illégales a le pouvoir de déstabiliser des régions autour du monde jusqu'à menacer même l'existence de l'État.

Pour répondre à la dernière question, il est nécessaire d'identifier les moyens du crime organisé pour menacer la sécurité des états, c'est-à-dire, identifier le « *centre de gravité* » ; par ailleurs, il faut connaître son mode de action et enfin décrypter les relations qui existent avec autres menaces non étatiques.

Pour identifier le centre de pouvoir du crime organisé et à même temps le risque qu'il représente pour un État, nous devons d'abord faire référence aux profits économiques que génèrent les activités contrôlées par des organisations criminelles, par exemple et en concordance avec une étude réalisée en 2015 par l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime « UNODC », une estimation des profits économiques obtenus par le crime organisé mondial s'élevait autour de 870 milliards de dollars, soit 1,5% du PIB mondial⁴⁴.

Les organisations criminelles ont développé différents manières d'agir dans les sociétés, même dans celles qui disposent d'institutions politiques, de police et judiciaires

⁴²Office des Nations Unies Contre la Drogue et le Crime, UNODC, Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et protocoles s'y rapportant <https://www.unodc.org/unodc/fr/treaties/CTOC/index.html>, dernier visite 16.11.2017.

⁴³Nations Unies, Sixième commission : une définition claire du terrorisme est indispensable à l'adoption de d'une stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme, <https://www.un.org/press/fr/2005/AGJ3276.doc.htm>, dernier visite 10.11.2017.

⁴⁴Ibid.

⁴⁴Office des Nations Unies Contre la Drogue et le Crime, UNODC, Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et protocoles s'y rapportant <https://www.unodc.org/unodc/fr/treaties/CTOC/index.html>, dernier visite, 11.11.2017

stables et fortes, elles trouvent l'opportunité de contrôler quelques zones, principalement dans les grandes villes, et de contrôler quelques activités économiques, principalement dans des endroits moins réglementés par l'État. En revanche, dans les sociétés moins développées le crime organisé trouve l'opportunité d'intervenir à travers de son pouvoir économique en générant une autorité presque parallèle à l'exemple de la situation vécue en Colombie pendant les années 1960-1970⁴⁵.

Après avoir identifié la principale source de pouvoir du crime organisé, la question réside dans les moyens d'action qu'il utilise contre l'État. Cependant, nous trouvons de nombreux exemples montrant à quel point le pouvoir économique issu du crime s'est développé dans le monde. Par rapport au pouvoir économique des groupes criminels, il faut garder en mémoire la possibilité qu'ils ont de former des empires dont les systèmes d'armement, de transport, de renseignement et de communication sont parfois plus nombreux et sophistiqués que ceux de l'État⁴⁶.

Pour beaucoup, cette capacité d'acheter et d'organiser des petites armées criminelles représente le principal mode d'action contre le pouvoir étatique, spécialement en utilisant une combinaison violente contre des autorités gouvernementales. Un exemple est le mode d'action appelé « *narcoterrorisme* » qui s'est développé dans la région de l'Amérique latine⁴⁷, mais les organisations criminelles sont alors confrontées à la réponse des États, agissant souvent suite à la pression de la société⁴⁸.

En fait « Le principal mode d'action des organisations criminelles provient de leur pouvoir d'achat, mais aussi d'intervenir dans les domaines d'action de l'État, comme l'éducation, les coutumes, les valeurs en utilisant la corruption⁴⁹ ». En effet, dans une société où il existe des indices élevés de corruption, le crime organisé trouve des conditions idéales pour opérer et se développer.

Comme nous l'avons remarqué à le début, avec l'aide de la corruption le crime organisé à la possibilité de s'infiltrer dans toutes les sphères de vie d'une société pour parfois devenir un acteur principal en compétition avec le pouvoir étatique en contribuant à

⁴⁵Mickael R. Roudaut, *Marches Criminelles, un acteur global*, Presse Universitaires de France, Paris, 2010, p. 193.

⁴⁶Xavier Raufer, *Dictionnaire technique et critique des nouvelles menaces*, Presses Universitaires de France, 1998, p. 59.

⁴⁷Christian Chocquet, *Terrorisme et Criminalité organisée*, L'Harmattan, Paris, 2003, p.47.

⁴⁸Ibid., 48

⁴⁹Ibid., 50.

l'apparition d'un « État défaillant »⁵⁰. Cette situation très imbriquée et complexe est une des conséquences de la mondialisation et de la dérégulation financière, ce qui complique singulièrement la tâche des États dans la lutte contre la criminalité.

Le dernier aspect à prendre en compte par les pouvoirs étatiques dans la lutte pour limiter ou neutraliser les effets du crime organisé réside dans la lutte contre la création de groupes paramilitaires clandestins favorisant les guérillas. L'hybridité des menaces est alors totale et menace l'intégrité de l'État⁵¹. Au-delà de cette idée, la réalité est complètement différente, il n'est pas parfaitement possible de tracer une délimitation nette entre la menace criminelle et les autres menaces.

Par exemple, en Colombie, à partir de la mort de Pablo Escobar en 1993, le cartel de Medellin éclate en plusieurs petits cartels et forme le groupe paramilitaire Autodéfenses Unies de Colombie (AUC) en utilisant les profits de la production et du trafic de cocaïne pour le financement de sa lutte contre le groupe subversif. Parallèlement, les Forces armées révolutionnaires de la Colombie (FARC) se livrent à une criminalité de droit commun pour financer ses activités en cherchant à atteindre ses objectifs politiques⁵². Cette situation très complexe vécue par la Colombie à ce moment-là-bas permet d'identifier l'interrelation entre différentes menaces et présence des menaces hybrides.

En évoquant ce phénomène d'hybridation, on peut faire référence aussi à la situation des groupes terroristes au Moyen-Orient qui sont financés par la vente de pétrole illicite dans la région⁵³, la vente d'armement « légal » à des organisations terroristes et aux guérillas⁵⁴ ou bien les problèmes de sécurité qui ont pour origine les différents entre les divers « cartels mexicains » qui se disputent le contrôle des routes utilisées pour le trafic de drogues et les migrants vers les États-Unis d'Amérique⁵⁵. Mais l'idée à retenir dans le domaine de la sécurité n'est pas de donner de multiples exemples, il s'agit de prendre en compte la convergence des objectifs criminels, subversifs et terroristes qui existe au cœur des sociétés.

⁵⁰Xavier Raufer, *Dictionnaire technique et critique des nouvelles menaces*, Presses Universitaires de France, 1998, p. 62.

⁵¹Christian Chocquet, *Terrorisme et Criminalité organisée*, L'Harmattan, Paris, 2003, p.8.

⁵³Xavier Raufer, *Dictionnaire technique et critique des nouvelles menaces, presses universitaires de France*, 1998, p. 69.

⁵⁴Christian Chocquet, *Terrorisme et Criminalité organisée*, L'Harmattan, Paris, 2003, p.44.

⁵⁵Arturo Alvarado et Mónica Serrano, *Los grandes problemas de México, seguridad nacional y seguridad interior*, Colegio de México, México, 2010, p. 237.

c. Solutions complexes pour faire face à des problèmes complexes

Les menaces à la sécurité de l'État comme le terrorisme et le crime organisé ont évolué et sont désormais plus complexes et multiformes. Ses auteurs se trouvent dans presque tous les domaines, physiques et immatériels, comme Internet. Certains problèmes ont atteint un tel niveau que les frontières physiques ne signifient plus rien pour eux. Alors, pour faire face à ces problèmes, l'État a besoin d'identifier des solutions inhabituelles, dont l'emploi de ses forces armées, c'est-à-dire, l'utilisation des forces de l'extérieur pour assurer la sécurité à l'intérieur.

Le débat sur la question de l'emploi des forces armées dans le domaine de la sécurité intérieure fait-il vraiment partie d'une solution complète et intégrale? Ce débat émerge puisque l'emploi des forces armées dans le domaine intérieur semble a priori peu compatible avec leur rôle traditionnel. Comme complément à ce débat, traditionnellement, l'unique mission qu'ont les forces armées dans une conceptualisation d'utilisation intérieure est d'assurer la défense du territoire du pays contre des ennemis (forces armées) qui viennent de l'étranger⁵⁶.

Le débat en relation à la dernière question est de savoir si les forces armées ont les capacités et compétences pour faire face à ce problème, si leur emploi est en accord avec les pratiques démocratiques. Ces questions seront abordées dans le chapitre suivant.

0-0-0-0-0-0

⁵⁶Edouard Ebel Et Philippe Vial, *L'emploi des armées sur le théâtre national mise en perspective historique*, Division recherche, études et enseignement, Service historique de la Défense, p. 5.

III. L'EMPLOI DES FORCES ARMÉES DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

a. Capacités des forces armées, Les menaces se trouvent où ?

Pour répondre à ce questionnement, il faut établir une relation avec le phénomène de l'urbanisation. En fait, comme conséquences de divers événements comme la croissance de la population, la révolution industrielle, des flux migratoires, les êtres humains ont cherché de meilleures conditions de vie et des opportunités du travail et généralement les villes représentent cet endroit recherché mais aussi un danger supplémentaire pour la sécurité des individus.

La ville est également le domaine des militaires. Dans un contexte historique contemporain, des grandes batailles se sont déroulées dans des zones urbaines comme par exemple à Stalingrad et Berlin pendant la Deuxième Guerre mondiale. Les militaires sont également intervenus en ville dans le contexte de guerres irrégulières, comme en Indochine ou en Algérie⁵⁷.

Les menaces ont été prises en compte par les gouvernements qui peuvent utiliser les forces armées pour mener des opérations en zone urbaine. En effet, une partie importante de la formation des forces armées, avec une prépondérance de l'armée de terre, est de conduire des opérations militaires dans un domaine urbain⁵⁸.

L'organisation, la formation, l'équipement et le leadership des forces armées dans les opérations urbaines ont pour objectif la recherche, la localisation et la neutralisation / destruction d'un ennemi qui agit dans une zone urbaine. D'autre part, la performance d'une force de sécurité interne (police ou gendarmerie), dans une zone urbaine vise à anticiper et à intervenir, en relation avec les autorités judiciaires, pour rétablir l'ordre public.

Un aspect important de la sécurité intérieure est sans aucun doute la «prévention» qui doit exister pour assurer la sécurité et la liberté des personnes. Pour parvenir à une prévention efficace des activités terroristes ou du crime organisé, il est essentiel d'avoir un

⁵⁷Edouard Ebel Et Philippe Vial, *L'emploi des armées sur le théâtre national mise en perspective historique*, Division recherche, études et enseignement, Service historique de la Défense, p. 18

⁵⁸Antonin Tisseron, *L'armée de terre française en zone urbaine : nouvelles missions, nouveaux modes d'action ?* Mémoire du Diplôme d'études Supérieures Spécialisées de défense, géostratégie et dynamique industrielle, Rédigé sous la direction de Pascal VENESSION, Université de Paris II Panthéon – Assas, p. 17.

système de renseignement aussi complet et efficace que possible, pour obtenir des informations exploitables afin d'identifier les acteurs et les menaces à la sécurité avant qu'ils ne passent à l'action.

En ce sens, les forces armées ont des procédures et des méthodes pour obtenir des renseignements complètement différentes de celles de la police, dont l'utilisation est interdite par la loi. Cela impose une limitation de l'action des forces armées par rapport aux autres forces de sécurité dans le domaine de la collecte de renseignements. Autrement dit, les forces armées ne disposent pas forcément de moyens autonomes lorsqu'elles agissent dans le cadre de la sécurité interne⁵⁹.

Un combat effectif contre des acteurs non statiques comme le terrorisme et le crime organisé doit comprendre une réponse intégrale de la part du gouvernement. Pour offrir une solution, le gouvernement doit être capable de combiner tous les moyens et forces dont il dispose. Il doit faire travailler ensemble les policiers, les forces de gendarmerie, les forces armées dans différents domaines : la terre, le ciel, la mer ou le cyber espace pour créer une synergie entre tous. Cette situation est primordiale pour la crédibilité des gouvernements, notamment à l'égard des citoyens⁶⁰.

Un autre aspect, découlant des capacités d'agir des forces armées dans le cadre de la sécurité intérieure, sera de produire l'interopérabilité avec les autres forces de sécurité⁶¹. Les mutations structurelles de la société ont contribué à transformer la manière de concevoir le maintien de l'ordre⁶². Pour accomplir cet objectif l'État doit ou peut utiliser toutes les ressources et les forces disponibles à cet effet, y compris les forces armées.

Le grand défi sera alors de combiner tous ces moyens pour atteindre l'objectif de sécurité poursuivi. Nous avons dit que les menaces à la sécurité intérieure étaient variées et complexes, de sorte qu'il existe différentes forces avec des capacités différentes pour traiter des situations spécifiques, mais lorsque les menaces dépassent le cadre d'action des unités traditionnelles de sécurité publique, il est nécessaire d'employer une force qui n'a pas été

⁵⁹Notes prises par l'auteur lors de rencontre de 5 officiers de l'EMZD : présentation du dispositif Sentinelle, point sur les échanges avec l'EMIZ et le PSI, pendant la visite du G11 de l'École de Guerre à Strasbourg, France le 26/10/17.

⁶⁰Notes prises par l'auteur pendant la présentation du pôle sécurité intérieure par le directeur de cabinet et échanges avec les officiers de l'Unité Zonale de coordination des Forces Mobiles, pendant la visite du G11 de l'École de Guerre à Strasbourg, France le 26/10/17.

⁶¹Ibid.

⁶²Edouard Ebel, *La place des armées dans le dispositif de sécurité publique en France (XVIIe – Xxe SIÈCLES)*, Département histoire et symbolique du SHD, p. 5.

conçue pour une telle tâche. Mais comment l'adapter à un schéma déjà établi afin de générer une synergie ?

Ces exemples pour une participation efficace des armées dans le domaine de la sécurité intérieure permettent de comprendre que cette action est une "adaptation", de la forme normale, de l'organisation et du fonctionnement des forces armées, en enfermant et en limitant la participation et le déploiement des forces armées à l'effet dissuasif, ce qui soulève la question de savoir si la dissuasion elle-même est suffisante pour agir contre ces deux menaces majeures.

b. Compétence juridique des forces armées

Lorsque nous évoquons de la compétence juridique des forces armées, nous nous référons à leurs fonctions vis-à-vis de la société et, surtout, à définir leur domaine d'action, leur domaine de compétence, et leurs attributions. Dans une société démocratique, ces préceptes juridiques sont habituellement inscrits dans les constitutions de chaque pays et dans les lois qui encadrent leur participation. Cette situation doit être surveillée par le gouvernement de l'État lui-même afin de garantir que actes soient justifiés dans le cadre du droit.

Bien que la plupart des préceptes juridiques identifient pleinement la participation des forces armées au domaine de la sécurité extérieure, les mêmes préceptes juridiques prévoient des « situations exceptionnelles » dans lesquelles historiquement l'armée est intervenue comme lors de problèmes sanitaires, de conflits ou de grandes perturbations de l'ordre public⁶³. Pour ces raisons le gouvernement de l'État compte sur la ressource de ses forces armées avec l'objectif de renforcer les autorités chargées de garantir la sécurité intérieure.

Des exemples de telles situations exceptionnelles sont l'état d'urgence décrété à New York en 2001 à Madrid en 2004, à Londres en 2005 et à Paris en 2015, comme résultat des attaques terroristes vécus à ces périodes-là⁶⁴. Il existe aussi certaines adaptations juridiques qui justifient un tel usage des forces armées, sans décréter une exception ou urgence ; c'est le cas des thèses constitutionnelles promulguées par le gouvernement

⁶³Edouard Ebel, *La place des armées dans le dispositif de sécurité publique en France (XVIIe – Xxe SIÈCLES)*, Département histoire et symbolique du SHD, p 2.

⁶⁴Pascal Dupont, *L'état d'urgence face au terrorisme*, Revue Défense Nationale (Défendre le territoire nationale), Paris, Janvier 2016, p. 17.

mexicain dans le but de soutenir les actions de ses forces armées pour le renforcement des autorités civiles contre le crime organisé⁶⁵.

Conformément aux pratiques démocratiques adoptées par la plupart des États, le gouvernement qui a besoin d'utiliser ses forces armées pour faire face à une situation extraordinaire sur son territoire doit prendre en compte la durée et la délimitation géographique de l'action des forces armées pour renforcer les autres autorités de sécurité intérieure. La dernière pratique démocratique est recommandable, puisque le gouvernement qui donne à ses forces armées un rôle central pour le maintien de l'ordre interne, génère une situation dans laquelle les concepts de paix et de conflit sont entremêlés. L'État d'Israël est un exemple particulier où il est difficile, même pour la population, d'identifier les limites de la sécurité intérieure et extérieure⁶⁶.

Un autre aspect à observer dans le rôle des forces armées est celui des attributions légales qui leur sont accordées. Dans les pratiques démocratiques actuelles, les forces armées ne peuvent pas mener d'activités de renseignement dans le domaine de la sécurité intérieure et n'ont pas donc le droit d'arrestation. Par conséquent, les forces doivent être accompagnées par un membre de la police ou de la gendarmerie pour assurer la légalité de sa participation. En revanche, si les forces armées agissent seules, elles ont seulement le recours de la légitime défense et la flagrance du crime pour remplir ses tâches de sécurité intérieure⁶⁷, c'est-à-dire que dans la plupart des cas, elles sont limitées à une action dissuasive contre les grandes menaces que représentent le terrorisme et le crime organisé.

c. Perception politique et sociale

La tendance à utiliser les forces armées pour lutter contre les menaces posées par le terrorisme et le crime organisé a été discutée. Nous pouvons distinguer dans la classe politique ceux qui considèrent que l'utilisation des forces armées dans un État est un revers aux pratiques d'une société démocratique. En revanche, dans la même sphère politique, on peut identifier un groupe plus " pragmatique " qui considère que les activités terroristes et la criminalité organisée ont évolué de telle sorte que leurs activités ont complètement fait disparaître la ligne qui sépare le domaine de la sécurité extérieure de celui de la sécurité

⁶⁵Gabriel Mario Santos, *Seguridad nacional: un concepto ampliado y complejo*, Cámara de Diputados LX legislatura, Centro de documentación, documentación y análisis, México, 2009, p. 15.

⁶⁶Edouard Ebel et Philippe Vial, *L'emploi des armées sur le théâtre national mise en perspective historique*, Division recherche, études et enseignement, Service historique de la Défense, p. 7.

⁶⁷Edouard Ebel, *L'évolution du cadre juridique de l'engagement des forces armées sur le territoire national en termes de maintien de l'ordre*, Division recherche, études et enseignement, Service historique de la Défense, p. 4.

intérieure d'un État. Par conséquent, l'emploi des moyens dont dispose l'État pour lutter contre ces menaces doit être appliqué de façon réaliste et pragmatique.

Au sein des forces armées, diverses opinions peuvent être identifiées concernant les activités qu'elles mènent dans le domaine de la sécurité intérieure. Elles reflètent pour la plupart d'une action de « *l'adaptation* » des capacités des forces armées dans le domaine de la sécurité intérieure pour lequel elles ne sont ni préparées, ni équipées ni formées. Cette participation à la sécurité intérieure d'une manière ou d'une autre a augmenté leur charge de travail car, en plus de remplir les fonctions pour lesquelles elles ont été créées (opérations extérieures, opérations de maintien de la paix, etc.), les tâches sont plus nombreuses. Elles trouvent, dans ce cadre, une situation qui affecte également le temps consacré à leur entraînement militaire comme à leur vie personnelle⁶⁸.

Une autre inquiétude manifestée par les militaires réside dans « *perte de l'identité militaire* » des soldats. En ce sens, les forces armées sont organisées, équipées et formées selon des préceptes doctrinaux et juridiques et très spécifiques. Au sein de l'armée de Terre, qui d'une part est la composante la plus touchée des forces armées dans ces tâches, la séquence: feu, mouvement et choc correspond aux modes d'action offensifs d'un combat régulier. Cette séquence est tout à fait familière et a tout son sens pour un soldat au sol.

Par contre, quand le même soldat participe à une patrouille dans la rue, il doit s'adapter à la séquence : prévention, appréhension, confinement et réintégration, autant d'actions qui correspondent à un cycle de prévention et d'action contre les activités criminelles⁶⁹. Cette séquence n'est familière que pour les membres de la police ou de la gendarmerie. Ce petit exemple parmi d'autres, permet d'identifier la problématique propre aux membres des forces armées en ce qui concerne leur adaptation aux tâches de la sécurité intérieure.

L'impact social de l'utilisation des forces armées en matière de sécurité intérieure dépend largement de la perception des citoyens. Dans certains États, où historiquement les forces armées étaient employées comme moyen de répression envers la population pour

⁶⁸Le parisien, <http://www.leparisien.fr/faits-divers/operation-sentinelle-c-est-totalement-deprimant-temoigne-un-ex-soldat-10-08-2017-7185396.php>, dernier visite 01.12.2017.

maintenir une dictature militaire ou un système antidémocratique, il est presque impossible d'obtenir une perception sociale favorable à l'emploi des forces armées dans de domaine de la sécurité intérieure.

Par contre, dans les sociétés où la figure répressive des forces armées est faible ou inexistante aux yeux des citoyens et de ceux qui sont plus exposés aux effets physiques des attentats terroristes ou des activités criminelles, la présence des forces armées tend à les rassurer. Par ailleurs, le déploiement de soldats dans les services de sécurité intérieure reflète une attitude plus participative des militaires dans la société⁷⁰.

Pour éviter une perception négative de part des citoyens sur l'emploi de ce pouvoir, il faut de part de l'État, gérer et maintenir une campagne médiatique pour informer aux citoyens et légitimer les décisions prises.

Ce besoin d'informer devient plus critique quand le gouvernement utilise ses forces armées à l'étranger. Mais sur le sol national, les objectifs des armées peuvent être très populaires, comme le confirme un sondage en France, réalisé en 2015, et qui montre que 84% des citoyens françaises font confiance aux armées pour intervenir sur territoire national en cas d'attaque terroriste et 83% de la même population approuvent la mission intérieure « sentinelle » sur son territoire⁷¹.

-0-0-0-0-0

⁷⁰Notes prises par l'auteur pendant la présentation du pôle sécurité intérieure par le directeur de cabinet et échanges avec les officiers de l'Unité Zonale de coordination des Forces Mobiles, pendant la visite du G11 de l'École de Guerre à Strasbourg, France le 26/10/17.

⁷¹ Ministère des armées, Les chiffres clés de la Défense 2017, <https://www.defense.gouv.fr/actualites/articles/chiffres-cles-de-la-defense-2017>, dernier visite le 25.02.2018.

Conclusion

Le terrorisme et la criminalité organisée alimentés par la mondialisation sont devenus les plus grandes menaces à la sécurité des États. Cette situation est due à une mutation de l'organisation et aux procédures d'action des groupes criminels et terroristes. Les gouvernements ont dû bâtir de nouvelles stratégies pour réduire leurs effets.

L'utilisation des forces armées dans le domaine de la sécurité intérieure représente une adaptation aux situations exceptionnelles de sécurité que traversent les États. Le renforcement des forces de sécurité intérieure avec les forces militaires peut être d'un grand soutien aux gouvernements dans les moments initiaux ou spécifiques d'un grave problème de sécurité que traverse l'État, en limitant l'emploi des forces armées à court terme, à un moment et à un endroit spécifique.

Pour lutter efficacement contre le terrorisme et le crime organisé, la prévention et l'anticipation jouent un rôle décisif. Pour mener à bien les tâches décrites, les forces de police et de gendarmerie sont les plus appropriées de par leurs attributions légales et leurs compétences. La participation des forces armées contre le terrorisme et le crime organisé dans le domaine de la sécurité intérieure se limite aux activités de dissuasion, une activité qui, en soi, a un effet limité contre ces menaces.

En prenant la décision d'employer les forces armées pour assurer la sécurité intérieure, leur participation pose le problème de la coordination avec les autres forces de sécurité telles que la police et la gendarmerie. La procédure, l'équipement et les identités différentes pourraient générer des frictions entre les forces de l'ordre et les forces armées, au détriment des citoyens.

Un aspect favorable de l'utilisation des forces armées dans le domaine de la sécurité intérieure réside dans la perception sociale de cette activité. Observer les forces armées dans une position plus participative en assurant la sécurité dans les rues génère un sentiment d'empathie entre les citoyens et leurs forces armées. Cet aspect favorable de la cohésion sociale contraste avec la perte de compétences et d'identité que subissent les troupes lorsqu'elles accomplissent des tâches éloignées de celles pour lesquelles elles ont été créées, équipées et entraînées.

0-0-0-0-0-0-0-

Bibliographie

1) Sources imprimées

Benoit Durieux, Jean-Baptiste Jeangene Vilmer et Frederic Ramel, *Dictionnaire de la guerre et de la paix*, Presses Universitaires de France, Paris 2017.

Pascal Dupont, *L'état d'urgence face au terrorisme*, Revue Défense Nationale (Défendre le territoire nationale), Paris, Janvier 2016.

NATO, *Allied Command Operations Comprehensive Operations Planning Directive*, COPD V2.0, Supreme Headquarters Allied Powers Europe, Belgium, 2013.

Mickael R. Roudaut, *Marches Criminelles, un acteur global*, Presse Universitaires de France, Paris, 2010.

Alex Macleod, Evelyne Defaut et F. Guillaume Dufour, *Relations Internationales*, Théories et concepts, Athena Editions, Canada 2004.

NATO Defense College, *Fighting Terrorism: Financial and Economic Aspects*, Research Branch, Rome, 2004.

Xavier Raufer, *Dictionnaire technique et critique des nouvelles menaces*, presses universitaires de France, 1998.

Antonin Tisseron, *L'armée de terre française en zone urbaine : nouvelles missions, nouveaux modes d'action ?* Mémoire du Diplôme d'études Supérieures Spécialisées de défense, géostratégie et dynamique industrielle, Rédige sous la direction de Pascal VENESSON, Université de Paris II Panthéon – Assas.

2) La sécurité des Etats

Commission Superior de Codification, *Code de la Sécurité Intérieure*, Journaux officiels, Paris, 2016.

Thierry Balzacq, *Théories de la sécurité, les approches critiques*, Presses de Sciences Po, Paris, 2016.

Universidad Autónoma de México, *La paz de Westfalia y su contexto histórico*, Instituto de Investigaciones Jurídicas de la UNAM, México, 2013.

Arturo Alvarado et Mónica Serrano, *Los grandes problemas de México, seguridad nacional y seguridad interior*, Colegio de México, México, 2010.

Mickael R. Roudaut, *Marches Criminelles, un acteur global*, Presse Universitaires de France, Paris, 2010

Gabriel Mario Santos, *Seguridad nacional: un concepto ampliado y complejo*, Cámara de Diputados LX legislatura, Centro de documentación, documentación y análisis, México, 2009.

Hans Boutellier, *L'utopie de la sécurité/Ambivalences contemporaines sur le crime et la peine*, Editions Lacier, Bruxelles, 2008.

Christophe Bedier et Marwan Lahoud, *Sécurité intérieure/sécurité extérieure: la défense a la recherche de nouveaux repères*, Publisud, Paris, 2006.

Anne Giudicelli, *Le risque anti-terroriste*, Editions du seuil, Paris, 2006.

Christian Chocquet, *Terrorisme et Criminalité organisée*, L'Harmattan, Paris, 2003.

Pascal Boniface, *Les guerres de demain*, Editions du Seuil, Paris 2001.

Sébastien Roché, *Le sentiment d'insécurité*, presses universitaires de France, Paris, 1993.

Franck Lessay, *Souveraineté et Légitimité Chez Hobbes*, presses universitaires de France, Paris 1988.

Jenny Raflick, *Terrorisme et mondialisation : approches historiques*, Gallimard, paris, 1979.

Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, in œuvres complètes, La bibliothèque de la pléiade, Paris, Gallimard, 1964.

3) Etudes militaires.

Edouard Ebel et Philippe Vial, *L'emploi des armées sur le théâtre national mise en perspective historique*, Division recherche, études et enseignement, Service Historique de la Défense.

Edouard Ebel, *La place des armées dans le dispositif de sécurité publique en France (XVIIe – XXe siècles)*, Département histoire et symbolique du SHD.

Edouard Ebel, *L'évolution du cadre juridique de l'engagement des forces armées sur le territoire national en termes de maintien de l'ordre*, Division recherche, études et enseignement, Service historique de la Défense, p. 4.

4) Sites internet

Nations Unies, Sixième commission : une définition claire du terrorisme est indispensable à l'adoption de d'une stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme, <https://www.un.org/press/fr/2005/AGJ3276.doc.htm>.

Office des Nations Unies Contre la Drogue et le Crime, UNODC, Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et protocoles s'y rapportant <https://www.unodc.org/unodc/fr/treaties/CTOC/index.html>.

Youtube_webpage_fxnews_paris_no-gozones_specialreport, https://www.youtube.com/watch?v=YT_1Ge8rRiE.

Ministère des armées, Les chiffres clés de la Défense 2017, <https://www.defense.gouv.fr/actualites/articles/chiffres-cles-de-la-defense-2017>.

5) Entretiens

Notes prises par l'auteur lors de la rencontre de 5 officiers de l'EMZD : présentation du dispositif Sentinelle, point sur les échanges avec l'EMIZ et le PSI, pendant la visite du G11 de l'Ecole de Guerre à Strasbourg, France le 26/10/17.

Notes prises par l'auteur pendant la présentation du pôle sécurité intérieure par le directeur de cabinet et échanges avec les officiers de l'Unité Zonale de coordination des Forces Mobiles, pendant la visite du G11 de l'Ecole de Guerre à Strasbourg, France le 26/10/17.

0-0-0-0-0-0